



Délibération 2025.10.04

Délibération affichée
et exécutoire le :

21/10/25

Le 14 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 8 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à CHABENAT Jean-Michel, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Approbation des attributions de compensation définitives 2025

Les attributions de compensation (AC) ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique. Elles correspondent à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune. Elles peuvent donc être positives ou négatives.

Vu la délibération 2025_78 de la Communauté de Communes Champagne-Boischaux en date du 17/09/2025 fixant le montant définitif des attributions de compensation de chaque commune pour l'année 2025 ;

Considérant qu'il est prévu pour Vatan un montant définitif de 113 372.78 euros au titre des AC 2025, en baisse d'environ 4% par rapport à 2024 mais supérieur à la prévision budgétaire de l'exercice en cours (110 000 euros) ;

Sans discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant définitif des attributions de compensation au titre de l'année 2025, soit 113 372.78 euros.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
TARTIÈRE Steeven.